

Studios meublés de 33 m2 pour 2 personnes.

OBLIGATOIREMENT (Compte-tenu du nombre de demandes important, nous ne pouvons bloquer les appartements pour 1 personne).

Si vous souhaitez occuper un logement seul(e), merci de consulter notre liste de logeurs.

RESIDENCE QUIETUDE BELLEGARDE (45270)

10 mn à pied du CFA, en centre-ville, éligible Allocation logement.

365€ par mois, Charges comprises.

Contact CFA Agricole de Bellegarde : Madame Cindy GILLES cindy.giles@educagri.fr Tél : 02 38 95 08 20

